

# APF FRANCE HANDICAP

## 90 ANS À RISQUER L'IMPOSSIBLE



**Retour sur 90 ans d'engagement et d'innovation  
pour une société plus juste et plus solidaire**

# TABLE DES MATIÈRES

L'ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP A ÉTÉ CRÉÉE EN 1933 SOUS LE NOM D'ASSOCIATION DES PARALYSÉS ET RHUMATISANTS. ELLE EST RENOMMÉE ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF) EN 1945, PUIS APF FRANCE HANDICAP EN 2018.

PLONGER DANS SON HISTOIRE EST ESSENTIEL POUR COMPRENDRE LA FORCE FÉDÉRATRICE DE L'ASSOCIATION ET SA CAPACITÉ À METTRE EN MOUVEMENT DES GÉNÉRATIONS D'HOMMES ET DE FEMMES AU FIL DU TEMPS.

# SOMMAIRE

---

---

<b>1930 – 1960 : LES PRÉMICES DU COMBAT POUR LA CITOYENNETÉ</b>	<b>02</b>
<b>1960 – 1990 : LE TEMPS DES REVENDICATIONS</b>	<b>12</b>
<b>1990 – 2017 : MOBILISÉS POUR L’EFFECTIVITÉ DES DROITS</b>	<b>22</b>
<b>2018 À AUJOURD’HUI : VERS UNE SOCIÉTÉ RÉELLEMENT INCLUSIVE</b>	<b>30</b>
<b>APF FRANCE HANDICAP EN GRANDES DATES</b>	<b>38</b>

---

ÉDITION JANVIER 2023

# LES PRÉMICES DU COMBAT POUR LA CITOYENNETÉ

1930 - 1960

CHAPITRE 1



# NAISSANCE ET STRUCTURATION DE L'ASSOCIATION (1930 - 1939)<sup>1</sup>

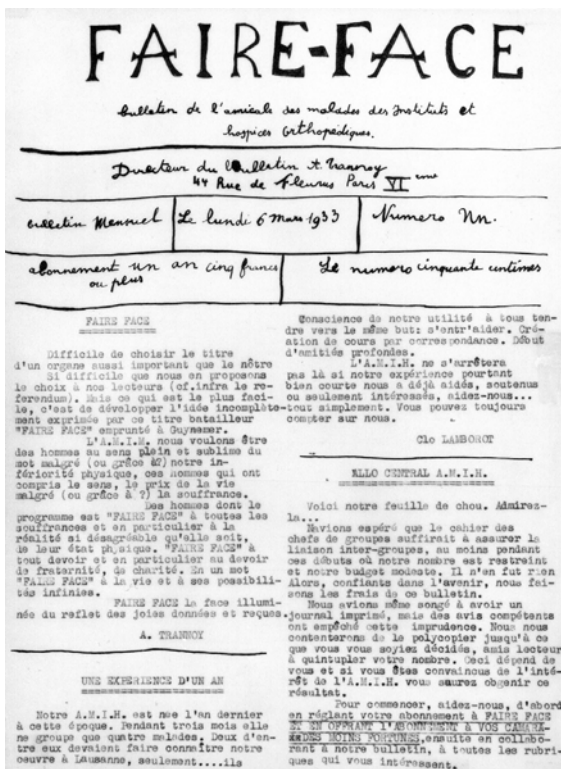
## 1930 : naissance des Cordées

En 1930, 4 jeunes gens atteints de poliomyélite, André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot, se rencontrent dans un institut suisse (à Lausanne), et décident de donner vie à des cahiers de correspondance - précédemment créés par Madeleine Cougourdan, devenue gravement handicapée et vivant isolée dans les Hautes-Alpes - pour entretenir leur amitié une fois leur séjour terminé et pour commencer la mise en place d'un réseau de soutien mutuel. Ces cahiers dont la circulation s'étend rapidement partout en France prennent le nom de Cordées. Une première forme d'expression et d'entraide est née.

Le nom de "Cordées" apparaît formellement en 1947. Il rappelle à André Trannoy la montagne qu'il aimait gravir avant d'être atteint par la polio. L'entraide est la raison d'être des Cordées.

Aujourd'hui encore, les Cordées perdurent. Une Cordée, c'est un groupe de personnes qui discutent par un échange de courrier ou sur un forum, sur une thématique de leur choix.





©Faire Face



## 1933 : création de Faire Face et de l'association

Forts de cette expérience, ils créent le magazine Faire Face le 6 mars 1933 et l'Association des Paralysés et Rhumatisants, le 26 avril 1933, préambule à l'Association des paralysés de France renommée ainsi en 1945 et qui deviendra APF France handicap en 2018. Dès son premier éditorial, Clothilde Lambrot, l'une des quatre « mousquetaires », déclare dans le magazine : « Vous pouvez compter sur nous ! ». À cette époque, le handicap est vu par la majorité de l'opinion comme la « sanction du péché » : il n'est pas rare de se voir reprocher le fait d'être présent dans l'espace public ! Pour les personnes en situation de handicap, le handicap est avant tout synonyme de solitude, d'isolement, d'enfermement dans des hospices confinants parfois à des mouvoirs, avec le plus souvent l'impossibilité d'étudier, de se déplacer, de travailler, de fonder une famille, bref, de vivre comme tout le monde.

Avec l'Association des Paralysés et Rhumatisants, les 4 jeunes fondateurs espèrent créer un lien amical entre des personnes coupées du monde et les unes des autres ; et promouvoir, et surveiller tout ce qui concerne leurs soins, l'enseignement scolaire, voire déjà la formation professionnelle. Autant d'objectifs qui fondent encore, aujourd'hui, ceux que défend avec vigueur parmi tant d'autres l'association 90 ans plus tard.

**LES FONDATEURS :**  
**ANDRÉ TRANNOY ACCOMPAGNÉ DE**  
**SA FEMME FRANÇOISE,**  
**JACQUES DUBUISSON**  
**JEANNE HENRY,**  
**CLOTHILDE LAMBOTOT**

©APF France handicap

1. Ouvrage de référence sur les éléments fondateurs de l'association : André Trannoy, Handicap et mobilisation — de Bruno Gaurier — éd. Desclée de Brouwer, avril 1998.

Dès 1935, des secrétariats régionaux de l'association sont créés dans le Lyonnais et le Dauphiné, en Anjou, en Franche-Comté, en Savoie, en Bretagne, dans l'Aisne... Leur mission ? C'est André Trannoy, Président-fondateur, qui la précise :

**« UN SECRÉTARIAT, C'EST UN, OU UNE SECRÉTAIRE, PIVOT DE L'ACTION, PARALYSÉ OU VALIDE, QUI ACCUEILLE LES DEMANDEURS, RASSEMBLE LES RENSEIGNEMENTS, ORGANISE UNE CONSULTATION MÉDICALE, SAISIT LES OPPORTUNITÉS POUR PROCURER UN RÉPÉTITEUR, DÉNICHER UN LOGEMENT HABITABLE PAR UN PARAPLÉGIQUE, DÉCROCHER UN SECOURS [...]. C'EST METTRE EN BRANLE LES DÉPANNEURS, MÉDECINS, ENSEIGNANTS, OFFICIELS OU PRIVÉS, ADMINISTRATEURS DE CECI OU CELA. »**



©APF France handicap



### 1936 : premier service social spécialisé et premiers séjours vacances

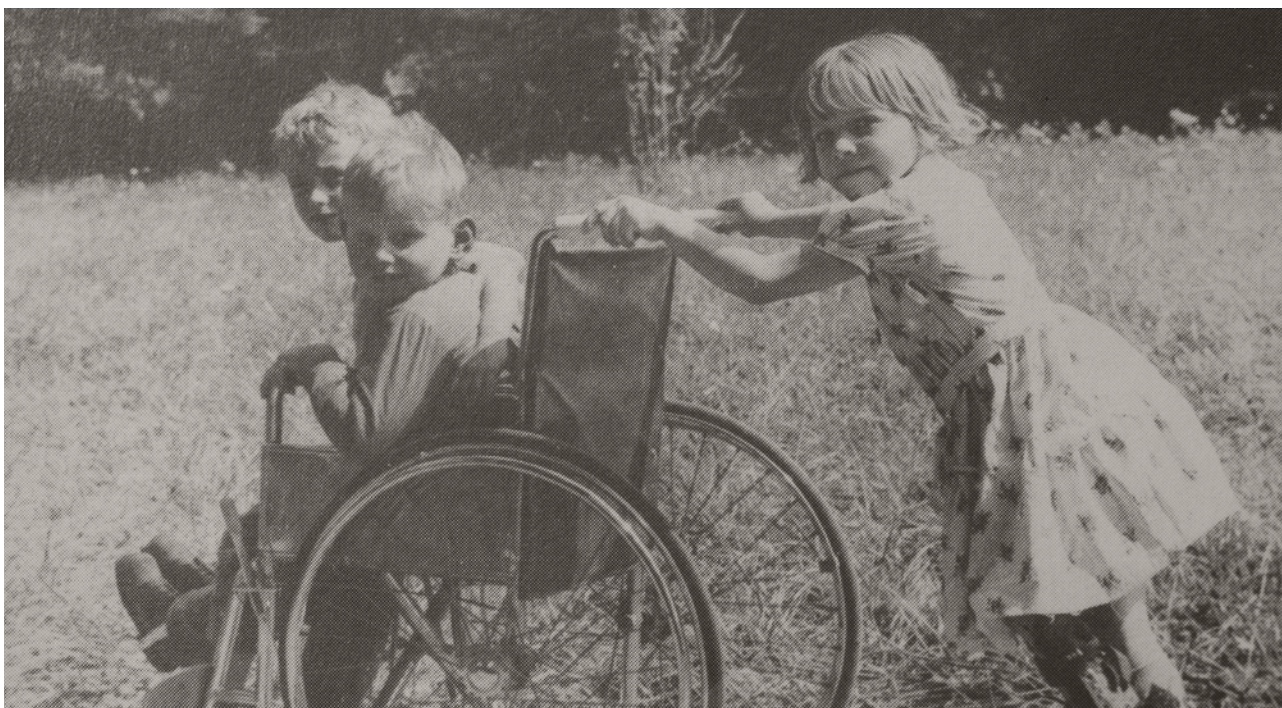
L'année suivante, André Trannoy rencontre Germaine Plommet, amie d'enfance en instance d'obtenir le diplôme d'État d'assistance sociale. De leur échange naît l'idée de mettre en place un service social spécialisé pour les paralyés. L'Association des Paralyés et Rhumatisants se dote d'une assise technique, pilotée par Germaine Plommet et animée par une assistance bénévole, puis par une assistante à temps plein.

C'est aussi en 1936 que sont lancés les premiers séjours de vacances pour personnes en situation de handicap. L'année des congés payés, ce qui n'est pas rien !



©APF France handicap

### ILLUSTRATIONS DE SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ASSOCIATION



©APF France handicap

# LA CRÉATION DES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS (1939-1960)

« LE NOMBRE DES PARALYSÉS QUI S'ADRESSENT À L'APF VA CROISSANT ; LA PLUPART DEMANDENT À ÊTRE SOIGNÉS ET À APPRENDRE UN MÉTIER. ALORS SE VÉRIFIE DÉSESPÉRÉMENT L'EXACTITUDE DE CE QUE NOUS CRIONS SUR LES TOITS DEPUIS 1932 : L'INSUFFISANCE DÉRISOIRE, HONTEUSE, RÉVOLTANTE, DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS EXISTANT EN FRANCE POUR RÉPONDRE À CETTE NÉCESSITÉ. »<sup>2</sup>



© Routhier-Cambazard

EXEMPLE DE SITUATION DE SCOLARISATION

L'association, qui sait qu'il n'est pas de son devoir premier de le faire, multiplie la création d'établissements pour répondre à ces demandes et surtout, de la sorte, remplir le vide que représente la non-intervention des autorités publiques :

- **Juillet 1939** : inauguration du premier foyer pour grands invalides sans familles à Baume-les-Dames (Doubs)
- **1942** : ouverture du premier centre accueillant à la fois pour la rééducation fonctionnelle et la scolarisation "normale", à Aix-les-Bains, en Haute-Savoie, dont Clotilde Lamborot sera la première directrice
- **1943** : ouverture du premier centre artisanal à Saint-Clément-des-Levées (Maine-et-Loire) : pas un sou au départ. C'est grâce à l'intervention de Claude Manceron<sup>3</sup>, alors éducateur (lui-même atteint de poliomyélite), que Paul Claudel, son parrain, par la publication d'un poème<sup>4</sup> au profit de l'association, financera en partie l'achat des locaux et la première année de fonctionnement
- **1944** : centre d'apprentissage d'Etueffont (territoire de Belfort)

## Après-guerre : le développement des centres

Mais c'est avec la fin de la guerre que les créations de centres vont connaître leur essor.

- **1945** : premier centre médico-scolaire pour une trentaine de petites filles paralysées, à Étortière (Deux-Sèvres)
- **1946** : le Chevalon-de-Voreppe (Isère) troisième centre professionnel
- **1947** : l'association obtient de la Direction de l'enseignement primaire et de la ville de Paris l'ouverture de trois classes aménagées et spécialisées de 15 places chacune
- **1950** : création du centre professionnel du Jard à Voisenon (Seine-et-Marne)
- **1954** : premier atelier protégé pour personnes handicapées à Reims (Marne)
- **1960** : premier foyer résidence pour personnes handicapées à Tonneins (Lot-et-Garonne)

## SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES (MAINE-ET-LOIRE)

©APF France handicap



2. Inter-chefs, avril 1997

3. Historien largement reconnu, qui a été placé à la Présidence du Comité pour la célébration du deuxième centenaire de la Révolution française

4. « Prière pour les paralysés » - œuvres poétiques complètes de Paul Claudel - éd. de la Pléiade

## 1945 : l'association reconnue d'utilité publique

« **Faites-le !** » est bien la marque de fabrique de l'association, illustrée par cette formule péremptoire et familière d'André Trannoy à tous ceux qui lui suggéraient une innovation, une initiative, une création. Ces efforts de tous les instants, cette persévérance face à l'adversité, ne sont pas vains : en 1945, l'Association des Paralysés et Rhumatisants compte 14 000 membres actifs et sympathisants. Dix délégations couvrent 30 départements et regroupent plus de 2 500 adhérents. Le 22 mars 1945, l'association devient l'APF, l'Association des paralysés de France, et est reconnue d'utilité publique par un décret signé du général De Gaulle.<sup>5</sup>

L'association tient son premier congrès national l'année suivante, en 1946.

Le 5 juin 1949, elle obtient l'autorisation, alors très rare, d'organiser une journée annuelle nationale qui permet de faire appel à la générosité du grand public et de faire connaître le mouvement. Elle est devenue, en 1995, la Semaine nationale des personnes handicapées physiques. On doit l'idée à diverses personnes, parmi lesquelles Marie-Thérèse Véreau, qui a longtemps dirigé l'atelier puis la délégation de Dijon.



©APF France handicap

5. Il semble que ce soit le premier décret d'utilité publique pris par ledit nouveau gouvernement

# S'ENGAGER POUR FAIRE ÉVOLUER LA LÉGISLATION

**« PARMIS LES PRÉOCCUPATIONS D'UN MINISTRE, D'UN PARLEMENT, CELLES QUI ONT TRAIT À L'AMÉLIORATION DU SORT DES INFIRMES<sup>6</sup> SONT LOIN D'ÊTRE PRIMORDIALES, ET C'EST POURQUOI DEMANDES DE SUBVENTION, PROJETS DE LOI, N'ABOUTISSENT GUÈRE. IL FAUDRA CRIER PENDANT DES ANNÉES ENCORE, ET AGIR, POUR ÊTRE VRAIMENT ENTENDUS. »<sup>7</sup>**

Pendant cette période, la principale revendication de l'association porte sur l'intégration sociale et le droit au travail. En effet, depuis 1905, aucun texte n'est venu modifier la vieille loi d'assistance « aux vieillards, infirmes et incurables », en inadéquation totale avec l'évolution de la société.

Après la mise en place de la Sécurité sociale, deux lois vont enfin faire avancer l'intégration sociale et économique des personnes handicapées : le 2 août 1949, la loi Cordonnier instaure une protection sociale « propre aux personnes dont l'infirmité entraîne au moins 80 % d'incapacité permanente » et le 23 novembre 1957, la loi Gazier définit un premier cadre pour l'emploi des travailleurs handicapés. D'autres mesures renforcent ce dispositif embryonnaire : prise en charge du fauteuil roulant en 1950, Fonds national de solidarité en 1956, exonération de la vignette auto, exonération - des années après - des cotisations patronales pour les titulaires de l'allocation tierce-personne.

L'association, par ses engagements quotidiens, contribue à l'obtention de ces premières avancées significatives.

---

6. On notera au passage l'évolution du vocabulaire, évolution que n'auraient certainement pas récusée les fondateurs de l'association  
7. André Trannoy, *Faire Face*, octobre-novembre 1946

# LE TEMPS DES REVENDEICATIONS

1960 - 1990

CHAPITRE 2



Dans les années 60, la politique de l'association prend un véritable tournant. Il n'est plus seulement question d'agir pour trouver des solutions mais de revendiquer, c'est-à-dire d'exiger publiquement que l'État et la collectivité s'engagent à mettre en œuvre la "participation sociale"<sup>8</sup> des personnes en situation de handicap.

Du congrès de Dijon en 1964 à celui de Paris en 1966, une révolution culturelle voit le jour. L'association passe de la formulation de vœux à celle de revendications et demande dès lors la justice et la solidarité et non plus la charité. Un changement de ton et de position décisif face aux pouvoirs publics.



©Faire Face

8. Nous employons ce terme ici, alors qu'il ne faisait pas partie alors du champ sémantique. La participation sociale en France apparaît de façon officielle avec la loi du 11 février 2005. 8. André Trannoy, *Faire Face*, janvier 1968

# REVENDIQUER « L'ÉCOLE POUR TOUT LE MONDE » ET LE DROIT « D'ALLER À L'ÉCOLE DE TOUT LE MONDE »

« CLASSER, PAR UNE SIMPLIFICATION ABUSIVE, NOS ENFANTS  
HANDICAPÉS MOTEURS PARMIS LES INADAPTÉS, VOIRE INADAPTABLES À  
LA VIE SCOLAIRE ET À LA VIE TOUT COURT, CONSTITUE UNE INEXACTITUDE  
FORT DANGEREUSE. »<sup>9</sup>

9. André Trannoy, *Faire Face*, janvier 1968



Après la circulaire du 5 janvier 1959 sur la « scolarisation des enfants atteints d'infirmité motrice » et avec la création de l'Allocation d'éducation spécialisée pour enfant handicapé le 31 juillet 1961, les revendications de l'association sur l'intégration scolaire et l'accessibilité des établissements semblent enfin être entendues. Mais le chemin à parcourir est encore long... Prendre l'initiative, montrer l'exemple, telle est la volonté de l'APF.

C'est ainsi que dès 1968, deux Instituts d'éducation motrice (Villeneuve-d'Ascq et Bordeaux) voient le jour. En novembre 1971, la création des deux premiers Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (Brest et Corbeil) est une expérience novatrice en France. De nombreux autres instituts d'éducation motrice (IEM) et services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD) suivront avec des résultats toujours aussi probants.



©APF France handicap

**COUZEIX (HAUTE-VIENNE)**



**MANIFESTATION DE 1961**

©collection privée



**MANIFESTATION DE 1982**

©Françoise Gagnot

# SENSIBILISATION ET REVENDICATION, LÉGISLATION ET INTÉGRATION

« EN CE QUI CONCERNE LES HANDICAPÉS, ON PEUT RÉSUMER L'ÉVOLUTION DE L'ACCUEIL QUE LEUR A SUCCESSIVEMENT RÉSERVÉ LA SOCIÉTÉ AU COURS DES SIÈCLES PAR CES QUATRE TERMES : CHARITÉ, ASSISTANCE, SOLIDARITÉ, DROITS. »<sup>10</sup>

Sur le plan international, l'association multiplie les contacts et accroît sa participation aux conférences, aux congrès, aux rencontres sportives... Au niveau national, le mouvement oriente de plus en plus ses actions dans le sens d'une sensibilisation de la société au handicap.

Le 2 décembre 1961, l'association organise sa première manifestation sur la voie publique : militants et dirigeants sont en tête du cortège réunissant 2 500 personnes. La presse et l'opinion soutiennent le mouvement et adhèrent aux revendications légitimes scandées par des milliers de voix. S'ensuivront plusieurs autres manifestations dans les années 1970 et 1980. Des suites de la manifestation de 1982 résultera l'obtention de la gratuité du voyage de l'accompagnant sur les trains SNCF, après une rencontre avec le ministre des transports Charles Fitterman : il ne s'agissait pas d'obtenir des "prix spéciaux" pour les voyageurs handicapés, mais la prise en compte de la situation de handicap et de ses conséquences...

---

10. Claude Lospied, *Handicapés quel sont vos droits ?*

# PREMIÈRE VRAIE VICTOIRE LÉGISLATIVE EN 1975

Face aux incohérences et aux carences de la loi ou aux lenteurs d'application des décrets, l'association met en place un service juridique spécialisé dans la législation concernant les personnes handicapées. Elle participe activement à l'élaboration de la loi d'orientation « *en faveur de l'intégration des personnes handicapées* », votée à l'unanimité par le Parlement le 30 juin 1975. Cette nouvelle victoire n'en demeure pas moins qu'une étape dans le processus de la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. La loi du 30 juin 1975 aura eu au moins quatre conséquences : d'abord donner un poids légal à l'obligation nationale supérieure de solidarité ; ensuite, multiplier les structures d'accueil, d'éducation, de "rééducation", d'hébergement ; en troisième lieu, un espoir jamais atteint : supprimer l'obligation alimentaire.

De quoi s'interroger aujourd'hui sous trois formes : les structures d'accueil sont-elles le "fin du fin", le "nec plus ultra" ? <sup>11</sup> On sait que non. La solidarité qu'est-elle devenue ? On est plus que jamais en droit de s'interroger, dirait élégamment André Trannoy.

« La prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale. »

Article 1 de la loi de 1975 (extrait)

Il n'est que de voir comment, aujourd'hui, a disparu l'espoir de voir renvoyer loin de nous les effets néfastes de la conservation, au moins pour partie, de l'obligation alimentaire ! Sans oublier, quatrièmement, le fait que pour la première fois les personnes handicapées commencent à apparaître et être reconnues dans la législation comme des sujets de droits ; ce qui n'est pas une mince affaire. L'association saura saisir la balle au bond en publiant rapidement, sous la plume de Claude Lospied<sup>12</sup>, à la fois conseiller juridique et rédacteur en chef de *Faire Face*, un ouvrage qui durant de longues années n'aura pas son égal : « *Handicapés quels sont vos droits* », véritable guide pratique dans les arcanes juridiques dans lesquelles même les juristes les plus aguerris avaient parfois

tendance à se perdre. La rédaction en sera reprise et remise à jour à partir de toutes les jurisprudences accumulées au fil du temps, bien des années après, par Fabienne Jégu<sup>13</sup>, alors responsable du service juridique de l'association.

Si la société évolue vers une plus grande mixité (par exemple les mariages entre personnes valides et personnes en situation de handicap deviennent plus fréquents), il reste encore à changer le regard de l'autre sur le handicap. Au tournant des années soixante-dix, la question de la visibilité devient essentielle pour interpeller les pouvoirs publics et les acteurs économiques, pour sensibiliser le grand public, pour simplement être des citoyens à part entière...



## CLAUDE LOSPIED

©Raulet

11. On ne saurait oublier que dès le vote de la loi du 30 juin 1975, des mouvements représentatifs de personnes handicapées, eux aussi militants, se sont fortement, élevés contre l'ouverture de structures d'accueil, prônant et préférant déjà l'aide à domicile, et ce, contre l'avis de diverses associations, dont l'APF. Il y a eu débat durant les années 70 à ce sujet.

12. Claude Lospied se fera connaître par sa mémorable tribune revenant chaque mois, « *A coups de canne* » qui, comme son nom l'indique, fera tout à fait volontairement dans l'humour et la provocation : deux qualités que ne récusera jamais le fondateur de l'association, tout au contraire. André Trannoy en effet saura dire que l'une des plus belles facultés de l'homme est de savoir rire de lui-même.

13. Fabienne Jégu travaille aujourd'hui chez le Défenseur des droits

# DES CITOYENS À PART ENTIÈRE !

Depuis le congrès de 1966, le mot "Revendications" remplace celui de "vœux". Des formes d'engagement plus militant viennent désormais renforcer le travail quotidien de terrain et les actions concrètes menées par l'association.

En quinze ans, elle multiplie les initiatives, de la mise en place du premier service d'auxiliaire de vie (en 1976 à Bordeaux) à l'inauguration du premier appartement de préparation et d'entraînement à la vie autonome (dans le Var en 1990), en passant par la première intervention d'ergothérapie à domicile (1987) ou la manifestation de 1982 sur l'accès aux transports (qui déjà mettait dans la rue plus de 5 000 personnes handicapées).

Dans le même temps, la loi du 10 juillet 1987 consacre l'obligation d'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. L'association, à l'instigation forte de son Président, Paul Boulinier, et de son vice-président, Joseph Fricot, y prendra une large part, avec une participation également engagée de la FNATH.



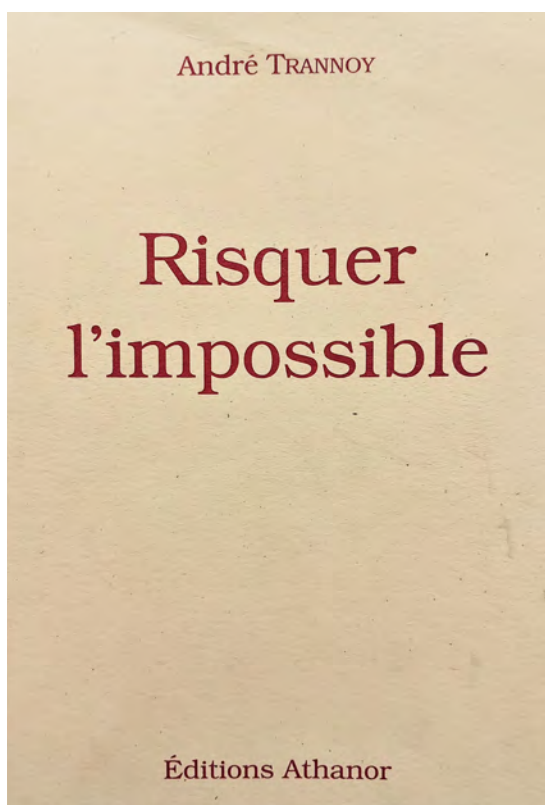
JOSEPH FRICOT

©collection privée

Après l'urgence des débuts, une nouvelle revendication émerge de façon de plus en plus forte, celle de mener la vie la plus autonome possible.

En 1979, André Trannoy quitte définitivement la présidence de l'association. Paul Boulinier lui succède.

En 1983, « *Risquer l'impossible* » est le livre témoignage d'André Trannoy pour les 50 ans de l'association et les générations à venir.



Les guerilleros A.P.F. des années 30 se doublent aujourd'hui de techniciens, pour gérer cent dix établissements (...), pour animer quatre-vingt-quinze équipes départementales, un service social de cent cinquante assistantes spécialisées. « *Vous avez de la chance, m'a-t-on dit, (...), vous qui faites à la fois de la gestion et de la vie associative.* » Vrai. La gestion nous confronte aux chiffres, aux situations conflictuelles, avec lesquelles on ne triche pas ; elle nous imprègne d'informations constantes sur les besoins primaires, qui évoluent avec le niveau de vie ambiant, et les mutations bouleversantes de la société. Le Mouvement, c'est l'ouverture, la marche en avant, la mise en demeure de se compromettre. L'association garde le privilège, unique dans notre monde institutionnalisé, de pouvoir risquer... et de se tromper sans que l'Etat ne soit ébranlé par une quelconque Villette. (...)  
Notre combat reste le combat pour l'homme.

Extrait de « *Risquer l'impossible* »



©Françoise Gagnot

# MOBILISÉS POUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS

1990 - 2017

CHAPITRE 3





**Depuis 1933, l'association n'a cessé d'avancer dans ses combats. Si elle a toujours défendu la participation sociale des personnes en situation de handicap, elle la renforce également au sein de sa structure.**

**En parallèle, les revendications se font plus fortes et l'association fait entendre sa voix sur le plan législatif et judiciaire.**

# LES REVENDICATIONS

Le 14 avril 1992, l'association mobilise 25 000 personnes handicapées et leurs familles, dans les rues de Paris. Leurs revendications portent sur des ressources décentes et la juste compensation des coûts occasionnés par le handicap. C'est une première en France ! Sous la pression des personnes handicapées, une nouvelle revendication émerge : le droit à compensation.

En 1993, la première équipe spécialisée pour une vie autonome à domicile voit le jour à Montpellier. Simultanément, les pouvoirs publics créent une nouvelle allocation destinée à couvrir les surcoûts d'une vie autonome.

Le 29 mai 1999, l'APF et l'AFM mobilisent 22 000 personnes, venues de toute la France, pour la reconnaissance par les pouvoirs publics du droit à compensation.

En 2002, l'association participe activement à l'élaboration de la loi du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale.

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie (...) »

Article 53 de la loi du 17 janvier 2002 de modernisation sociale (extrait)



©Gérard Loucel

De même qu'en 2005, où elle est particulièrement mobilisée sur la loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » en défendant les principes de non-discrimination et le droit à compensation. On notera que cette loi est en relation directe avec les législations européennes qui « tirent en avant » le législateur : il s'agit de traduire dans le code du travail la transposition de la Directive européenne sur l'égalité de traitement dans le domaine de l'emploi (novembre 2000) : à cette occasion, la ministre en charge n'avait pas manqué d'interroger l'APF et le CFHE (Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes) sur le caractère "conforme" au droit européen de notre projet de loi. Ils avaient répondu de façon plutôt positive. Ce qu'est depuis devenue ladite loi au fil des décrets qui l'ont largement détricotée, est une tout autre histoire.

Justement ! Le 29 mars 2008, avec le mouvement associatif "Ni Pauvre, ni soumis", l'association réunit 35 000 personnes malades et en situation de handicap dans les rues de Paris. Une première pour les associations de défense et de représentation des personnes malades et en situation de handicap ! Avec pour revendication : la création d'un revenu d'existence à hauteur du SMIC brut pour toutes les personnes ne pouvant pas ou plus travailler. Cette manifestation, d'une ampleur sans précédent, contraint Nicolas Sarkozy a respecté sa promesse d'augmenter l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) de 25 % en 5 ans. Le Président du Forum européen des personnes handicapées, Yannis Vardakastanis, avait fait le déplacement depuis Athènes pour venir lui aussi soutenir ce large mouvement.

« Cette loi ne constitue qu'une étape, il y a encore un long chemin à parcourir pour que les personnes handicapées puissent se déplacer librement », a estimé Marie-Sophie Desaulle, présidente de l'APF.

« Une loi ne suffit pas : les principes de celle de 1975 n'ont pas été concrétisés. Il faut que l'ensemble des décideurs publics se saisisse du sujet, sinon la loi restera une incantation. »

Sur l'accessibilité, alors que la loi prévoit un délai maximum de 10 ans, Marie-Sophie Desaulle a lancé un appel « aux propriétaires de commerces de proximité, de cinémas, aux maires, à la Poste. S'ils ne se mobilisent pas, on ne va pas y arriver ».

Source : AFP



©S. Le Clézio

# EN 2000, « ENSEMBLE, AGIR »



©S. Le Clézio

En 2000, Marie-Sophie Desaulle prend la succession de Paul Boulinier à la présidence de l'association.

Après avoir défini ses valeurs avec la Charte en 1997, l'association se dote de son premier projet associatif « *Ensemble, Agir* », permettant à tous les acteurs de se reconnaître dans une même ambition. Il positionne l'APF aux avant-postes du mouvement associatif dans sa capacité à élaborer un projet associatif.

Ce sont ses adhérents qui fondent la légitimité de l'APF en tant qu'association de personnes handicapées. Ils y tiennent donc une place prépondérante et s'expriment, donnent leur avis, sont consultés, votent les orientations.

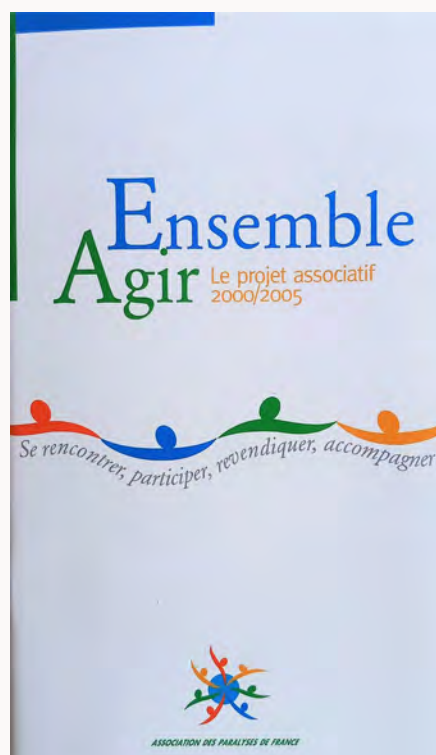
L'APF prend toute disposition pour continuer à assurer le fonctionnement démocratique non seulement de l'assemblée générale mais, en premier lieu des assemblées départementales qui se tiennent annuellement.

Au cours de ces assemblées, des adhérents sont élus pour représenter leurs pairs dans l'équipe départementale.

L'APF s'assure de leur participation dans les groupes ponctuels ou permanents, qui traitent directement de la vie des personnes handicapées ou de leur famille dans le département, la région ou la nation.

Elle cherche également à favoriser leur participation aux commissions ou au conseil d'administration d'organismes traitant de leurs problèmes.

« Ensemble, Agir » (extrait)



Portée par le congrès de Toulouse en 2003 avec la démarche « *Démocratie ensemble* », l'association met en place, dès 2004, ses premiers conseils APF de département. Ils sont composés essentiellement de personnes en situation de handicap et de leurs familles, élus par les adhérents de leur département. Ces conseils départementaux ont pour mission de définir les actions associatives et de représentation, et d'organiser l'animation de la vie associative dans le département.

C'est une nouvelle étape dans la gouvernance de proximité de l'association, donnant plus de responsabilités aux personnes en situation de handicap, premières intéressées à prendre leur propre sort et celui de leurs pairs en main : plus de 800 élus sont mobilisés sur le terrain pour défendre et représenter les droits des personnes en situation de handicap et leur famille.

En 2006, le projet associatif « *Acteur & Citoyen !* » consacrera cette démarche, faisant écho à l'implication des personnes en situation de handicap dans les instances qui les concernent, créées par la loi du 11 février 2005 : maisons départementales des personnes handicapées,

commissions communales accessibilité, etc. Cet écho va jusqu'à Bruxelles, où le Forum européen<sup>14</sup> défend cette ligne incontournable : « *Nothing about us without us* », « *Rien pour nous sans nous* ». Le fondateur, c'est évident, aurait clamé et signé cette vérité si simple à dire et si difficile à accomplir jusqu'au bout. C'était dès 1933 sa ligne de conduite, son éthique ; il n'en a jamais changé.

En parallèle, l'association est attentive au bon fonctionnement des conseils de la vie sociale au sein de ses établissements et services, en soutenant l'expression de ses usagers et leur implication : un conseil national des usagers est créé.

De 2005 à 2011, l'association expérimentera une démocratie participative, tant dans le cadre de son fonctionnement et des débats internes que dans la participation à de nombreuses instances externes auxquelles prennent part nos élus. La loi Hôpital, patients, santé et territoire de juillet 2009 constituera une nouvelle étape, impliquant directement les élus locaux de l'association dans les instances de santé : Agences Régionales de Santé (ARS), Conférences de territoire...



Pour lutter contre les discriminations  
Pour défendre les droits de la personne  
Pour adapter les services de l'APF aux projets des personnes  
Pour affirmer la place des familles et de l'entourage  
Pour renforcer le lien entre tous les acteurs de l'association  
Pour s'appuyer sur la démarche participative  
Pour développer la communication externe et le financement des actions de l'APF

« *Acteur & Citoyen !* » (sommaire)

14. Créé en 1993, il devient indépendant et permanent en 1996

En 2007, Jean-Marie Barbier devient président de l'APF.

En 2008, les entreprises adaptées (EA) et les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) de l'association sont réunis sous le nom d'APF Entreprises formant le 1er réseau national du secteur adapté et protégé avec plus de quatre mille salariés et usagers dont 90 % en situation de handicap.

En mai 2011, lors de son 41<sup>ème</sup> congrès, l'association vote son nouveau projet associatif « *Bouger les lignes ! Pour une société inclusive* ». Projet associatif qui se décline en 4 orientations politiques :

- Pour une société inclusive
- Pour un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel
- Pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique
- Pour une offre de service au plus près des personnes et de leurs besoins

Ce nouveau projet associatif constitue une formidable feuille de route pour l'ensemble des acteurs de l'association, et plus particulièrement encore pour les nouveaux conseils APF de département et de région élus en 2012 pour un mandat de trois ans.

En 2013, sous l'impulsion de quelques adhérents, l'association engage « *Une Nouvelle Etape de Démocratie Ensemble* » (UNEDE).



©J.Deya



En 2013, Alain Rochon devient président de l'APF.

En 2014, près de 10 ans après de la loi "handicap" de février 2005, l'association lance « L'appel des 100 ». Cent représentants venus de toute la France prennent la parole pour exprimer leur colère et leur refus d'attendre jusqu'à 10 ans de plus pour une France accessible !



©S. Le Clézio



En 2015, plus de 700 adhérents sont élus au sein des conseils APF de département et de région pour le 3<sup>ème</sup> mandat de « Démocratie ensemble ».

En 2016, afin de maintenir une présence dans chaque département et de renforcer les expertises sur le terrain, l'association met en œuvre une nouvelle organisation opérationnelle de ses délégations en

les regroupant en territoires, avec une meilleure coopération au niveau régional. Les instances politiques (CAPFD) sont maintenues au niveau départemental.

2017 est notamment marquée par une mobilisation sans précédent de près de 3 000 adhérents pour participer au débat sur l'évolution des statuts de l'association. À une très large majorité les adhérents adoptent l'ouverture de l'association à d'autres types de handicap que le handicap moteur. Dans cette dynamique, ils approuvent le changement de nom de l'association. Le 18 avril 2018, l'Association des paralysés de France devient APF France handicap.



Depuis avril 2018, l'Association des paralysés de France (APF) s'appelle APF France handicap. Ce changement de nom et d'identité graphique traduit le lien de l'association avec son histoire, son implantation dans l'ensemble du pays, son ouverture à d'autres types de handicap et sa vision fondée sur les droits humains, au-delà de la déficience.

# VERS UNE SOCIÉTÉ RÉELLEMENT INCLUSIVE

## 2018 À AUJOURD'HUI

CHAPITRE 3





**Forte de son nouveau nom, mais fidèle à ses missions et ses valeurs humanistes et sociales, l'association s'engage dans l'approche par les droits, une approche sociétale au bénéfice de toutes et tous, et prendre toute sa place d'acteur de la société civile. Un mouvement qui va de pair avec son combat pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes.**

# « POUVOIR D'AGIR, POUVOIR CHOISIR »

En juin 2018, après une longue attente, l'association réunit enfin un Congrès. Plus de 1000 participants se retrouvent à Montpellier pour lancer le nouveau projet associatif « *Pouvoir d'agir, pouvoir choisir* », élaboré tout au long d'une importante démarche de co-construction qui a mobilisé près de 4000 acteurs de l'association : adhérents, usagers, salariés, bénévoles.

Rendre les droits effectifs  
Être acteur d'une société inclusive et solidaire  
S'engager pour l'autonomie et l'auto-détermination des personnes  
Construire ensemble pour être plus forts  
Renforcer notre dynamique participative

« *Pouvoir d'agir, pouvoir choisir* » (axes stratégiques)

Début 2019, APF France handicap développe son réseau Nouvelles technologies qui deviendra le TechLab, le hub de l'innovation technologique. Sa mission est de coordonner, fédérer et rassembler les innovations au service des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Projet associatif 2018-2023

••• Pouvoir d'agir  
Pouvoir choisir •••



L'association, en route vers la transition inclusive de son offre de service, ne cesse d'élargir cette offre. Elle compte alors 47 dispositifs d'habitat inclusif.

Dans le champ de l'emploi, APF France handicap développe de multiples solutions : dispositif d'emploi accompagné, plateformes emploi, projets autour de nouveaux métiers et de filières durables en entreprises adaptées. Et le réseau APF Entreprises enchaîne les innovations avec la création du CDD Tremplin dès 2018, celle de Handicap Intérim, première entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) avec Adecco en 2019 ou encore le développement de Leka, un outil robotisé interactif et ludo-éducatif pour les enfants présentant des troubles du développement.



©APF France handicap

En 2019 également, la Caravane « En route pour nos droits » parcourt la France : 4 itinéraires, 24 villes, 22 minibus, 5 thématiques... pour aller à la rencontre des citoyens et des élus. Et APF France handicap publie en parallèle des plaidoyers thématiques dédiés aux femmes en situation de handicap, aux aidantes et aidants et aux enfants handicapés, des plaidoyers basés sur la parole des personnes concernées.

Sans oublier la nouvelle dynamique des rencontres Jeunesse Agit'Action (2017, 2021) : un événement créé par et pour les jeunes de l'association pour s'engager et imaginer la société de demain.



©J.Deya

# DEMAIN, UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, APAISÉE ET DURABLE FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS

En 2020 et 2021, la crise sanitaire liée à la Covid 19 amène les délégations et les établissements à prendre des initiatives pour renforcer le lien avec les adhérents, les usagers... Face à une crise sans précédent, les hommes et les femmes, salariés et bénévoles de l'association, développent une solidarité remarquable, rappelant les origines de l'association.

APFFrancehandicap lance la campagne "Maintenant, vous savez", une campagne de sensibilisation du grand public avec un message fort : le confinement subi par toutes et tous fait écho au quotidien et aux difficultés habituelles que les personnes en situation de handicap et leurs proches rencontrent, en dehors de toute crise sanitaire.



**CONFINEMENT,  
JOUR 17522.**

QUAND ON VIT AVEC UN HANDICAP,  
LE CONFINEMENT, C'EST TOUTE L'ANNÉE.  
Difficultés d'accès aux soins et à l'éducation,  
conditions de travail inadéquates, logement  
mal adapté, déplacements limités... Pendant  
deux mois, votre quotidien a ressemblé à celui  
des personnes en situation de handicap. Maintenant  
que nous en sommes tous conscients, ne serait-il  
pas temps de bâtir un monde qui ne laisse  
personne de côté ? Soutenez-nous dans  
notre combat pour l'égalité des droits pour tous.

Faites un don  
sur [apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)

UN  
DON  
CONTINUE

ENSEMBLE, NE LAISSONS  
PERSONNE DE CÔTÉ.

APF  
France  
handicap  
Association reconnue d'utilité publique

APF FRANCE HANDICAP - DIRECTION DE LA COMMUNICATION - 11, 80 AUGUSTE BLANQUI - 75013 PARIS

La pandémie n'empêche pas l'association de poursuivre ses missions. Avec **Handi-Droits**, lancé en 2020, APF France handicap réaffirme sa vocation de défense des droits des personnes en situation de handicap. En effet, ce dispositif, qui repose sur un réseau de plus de 300 référents et une plateforme digitale, a pour objectif d'informer et conseiller les personnes en difficulté pour faire reconnaître leurs droits. La première édition de



son Observatoire des droits, réalisé sur la base des données recueillies par **Handi-Droits**, sera, elle, publiée en 2022.

En 2021, Pascale Ribes devient présidente d'APF France handicap. Son approche européenne et internationale des droits humains donne une nouvelle tonalité aux combats de l'association et fait écho à la contribution de l'association au "monde d'après" écrite pendant la crise : « *Demain, une société plus juste, apaisée et durable fondée sur les droits humains* ».



©APF France handicap

#### APF France handicap face à la crise sanitaire

- Alerte des pouvoirs publics et demandes de mesures de soutien.
- Etablissements et services investis auprès des personnes accompagnées : "Protéger sans isoler".
- 2 millions de masques transparents et 10 000 visières fabriqués par APF Entreprises.
- 22 000 personnes contactées par les délégations, 1 600 actions de solidarité menées et 1 350 réponses accès aux droits apportées.



©J.Deya

Cette même année, APF France handicap obtient le statut consultatif "spécial" auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), une reconnaissance pour l'association et l'ouverture de nouvelles opportunités de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles au plan international.

En 2021, l'association poursuit son plaidoyer sur l'accessibilité en créant la semaine nationale de mobilisation "Action Mobilités Accessibilité !" avec une campagne de mobilisation digitale à destination du grand public : #MarchesAttaque. Et en 2022, à l'occasion des élections présidentielle et législatives, APF France handicap braque les projecteurs sur les 23 millions de citoyennes et citoyens (12 millions



de personnes en situation de handicap et 11 millions de proches), avec sa campagne #23MillionsDeVoix. L'objectif : rendre visibles et faire entendre la voix de toutes ces personnes souvent oubliées, discriminées et marginalisées, qui sont autant d'électrices et d'électeurs.

Des campagnes de revendications déclinées sur le digital qui s'appuient sur le développement de la présence de l'association sur les réseaux sociaux.

2022 est l'année d'aboutissement d'une revendication de longue date de l'association : la déconjugalisation de l'AAH, une victoire qui fait suite à une année de mobilisation lors de laquelle la société a pris conscience de l'injustice vécue par les personnes handicapées en couple.

2023 signe les 90 ans de l'association, un congrès à Reims et un nouveau projet associatif. L'occasion pour APF France handicap, forte de son histoire<sup>15</sup>, de réaffirmer ses valeurs et son audace tout en se projetant vers l'avenir.

Cette histoire contribue à donner un nouveau souffle à l'association qui s'emploie depuis 90 ans à développer le pouvoir d'agir des personnes.

Une histoire qui, chaque jour, vient interpeller l'engagement de chacun de ses acteurs, adhérents, usagers, bénévoles, salariés.

Une histoire qui résonne au cœur de la vie de l'association, de ses actions, de ses projets, de ses événements, de ses rencontres... qui donne un éclairage nouveau et plus encore un caractère exceptionnel à l'action de tous et de chacun au quotidien.

Une histoire, celle de notre collectif, de notre association, toujours prête à risquer l'impossible, pour une société plus juste et plus solidaire.

**Un très grand MERCI à toutes les femmes et tous les hommes, adhérents, bénévoles ou professionnels, engagés au sein d'APF France handicap depuis 90 ans.**

**90 ans d'engagement avec les personnes en situation de handicap et leurs familles, constituant ainsi une chaîne de solidarité dans le temps.**

**Une chaîne de solidarité qui continue à vivre aujourd'hui, en s'appuyant sur l'esprit des fondateurs de l'association, sur l'expérience de ses "aînés".**

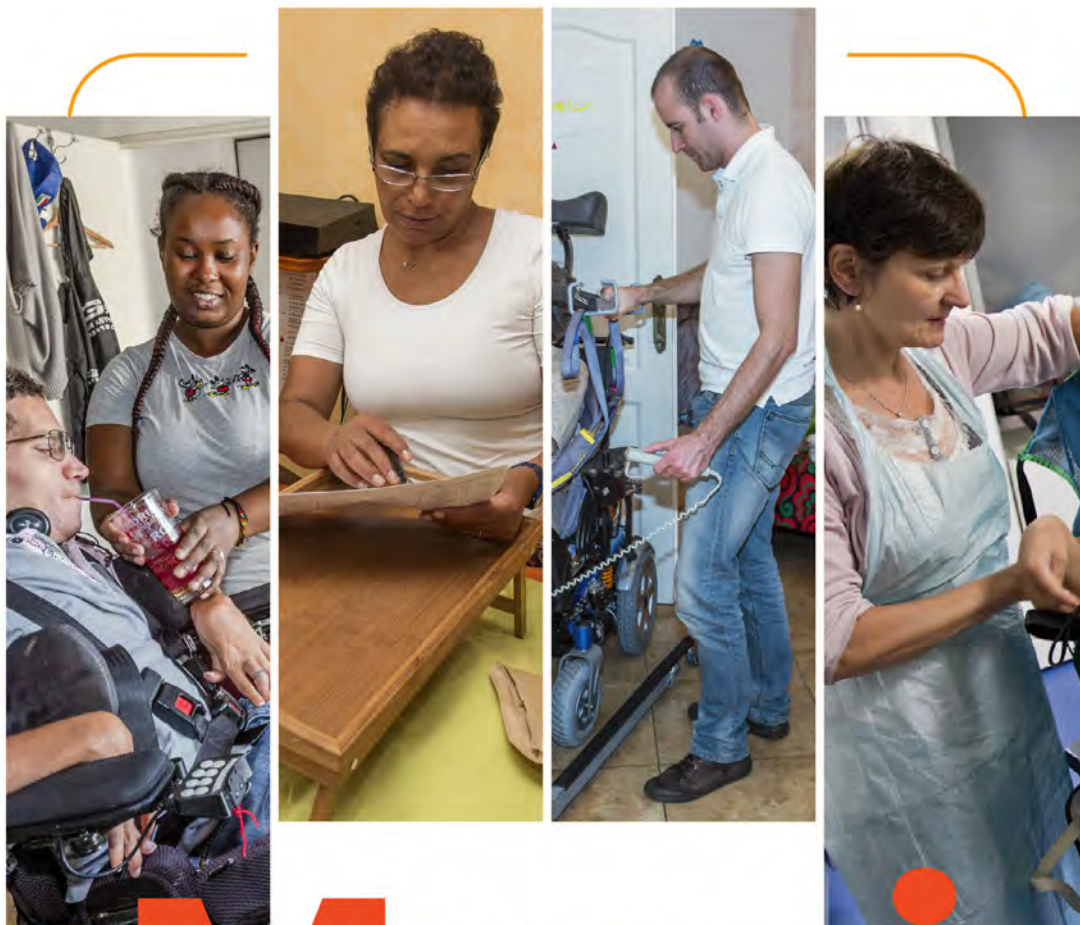
**Une histoire à garder en mémoire pour se tourner désormais vers la perspective des 100 ans de l'association en 2033, avec cette ligne directrice qui est celle de toujours d'APF France handicap : « Le monde change, soyons acteurs de ce changement. »**

15. Pour aller plus loin : Risquer l'impossible – André Trannoy – 1983, éd. Mame, réédité en 1993 aux éd. Athanor  
Saga, soixante ans d'aventure – André et Françoise Trannoy – 1993, éd. Athanor  
André Trannoy, handicap et mobilisation – Bruno Gaurier – 1998, éd. DDB  
Moteur ! 70 ans de combat – Nathan Breen – 2003, éd. APF

# À tous les acteurs d'APF France handicap

qui sont en soutien des personnes en situation de handicap

ou qui s'apprêtent à prendre le relais.



# Merci

**Chaque jour nos valeurs sont à l'oeuvre !**

**#Solidarité #Inclusion #Engagement #IntérêtGénéral**



# APF FRANCE HANDICAP EN GRANDES DATES

1930 - 2023





# 1930-1960

## LES PRÉMICES DU COMBAT POUR LA CITOYENNETÉ

### 1930

- Rencontre d'André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot, 4 jeunes gens atteints de poliomyélite, dans un institut suisse à Lausanne

*Ils fonderont l'association 3 ans plus tard.*

- Mise en place d'un réseau de soutien mutuel *via* des cahiers de correspondance, créés par Madeleine Cougourdan : les Cordées.

*Une chaîne d'entraide est née pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.*

### 1933

- Création de l'association sous le nom d'Association des Paralysés et Rhumatisants et du magazine *Faire Face*

*La nouvelle association se dote, dès sa création, d'un journal d'information pour ses adhérents. Dans les années 2000, il deviendra un média d'information à destination des personnes en situation de handicap et de leurs proches.*

### 1935

- Création de secrétariats régionaux de l'association dans le Lyonnais et le Dauphiné, en Anjou, en Franche-Comté, en Savoie, en Bretagne, dans l'Aisne...

*L'association commence à se structurer sur le territoire français.*

### 1936

- Premiers séjours de vacances pour personnes en situation de handicap

*Les premières actions pour permettre aux personnes de sortir de leur isolement, des hospices, les prémices du service vacances de l'association devenu APF Évasion dans les années 2000.*

### 1939

- Premier foyer pour grands invalides sans familles à Baume-les-Dames (Doubs)

*Le début du combat pour sortir les personnes handicapées des hospices.*

### 1941

- Premier service social spécialisé pour personnes en situation de handicap à Paris

*Le début du combat pour l'accès à des aides, des droits sociaux et des réponses adaptées individuelles aux personnes handicapées. Le 1er grand réseau d'assistantes sociales spécialisées en France.*

### 1942

- Premier établissement de scolarisation, formation professionnelle et rééducation fonctionnelle à Aix-Les-Bains (Haute-Savoie)

*Une structure qui montre que les enfants en situation de handicap peuvent aller à l'école. Le début de la reconnaissance du droit à l'éducation.*

### 1943

- Premier centre artisanal à Saint-Clément-des-Levées (Maine-et-Loire)

*Une structure pour montrer que les personnes en situation de handicap peuvent travailler. Le début de la reconnaissance du droit au travail.*

### 1944

- Création du centre d'apprentissage d'Etueffont (Territoire de Belfort)

*La préfiguration des centres de formation professionnelle pour personnes en situation de handicap.*

### 1945

- Changement de nom de l'association qui devient l'Association des paralysés de France, reconnaissance d'utilité publique de l'association *Malgré la guerre, l'association a continué à agir, à se développer : l'association compte 14 000 membres actifs et sympathisants. 10 délégations couvrent 30 départements et regroupent plus de 2 500 adhérents.*

- Premier centre médico-scolaire pour une trentaine de petites filles paralysées, à Étortière (Deux-Sèvres)

*Une structure qui donne la possibilité de suivre une scolarité tout en ayant des soins sur un même lieu.*

### 1946

- Premier congrès national

*L'association démontre sa force nationale en rassemblant tous ses acteurs venant de toute la France. Les "Congrès" rythment la dynamique de l'association, définissent les grandes orientations et constituent des événements dont on se souvient, jusqu'à aujourd'hui.*

- Ouverture du centre professionnel Le Chevalon-de-Voreppe (Isère)

*L'association structure son offre de formation professionnelle.*

## 1947

- Obtention de l'ouverture de trois classes aménagées et spécialisées de 15 places chacune par la Direction de l'enseignement primaire et de la ville de Paris  
*Les premières expérimentations en lien avec l'école ordinaire, les prémices de l'école inclusive.*

## 1949

- Organisation d'une première journée annuelle nationale faisant appel à la générosité du grand public  
*L'association, comme aujourd'hui encore, a besoin du soutien financier du public pour développer ses projets.*
- Loi Cordonnier du 2 août qui instaure une protection sociale "propre aux personnes dont l'infirmité entraîne au moins 80 % d'incapacité permanente"  
*La 1<sup>ère</sup> loi en direction des personnes handicapées civiles.*

## 1950

- Création du centre professionnel du Jard à Voisenon (Seine-et-Marne)  
*L'association déploie un réseau de formation professionnelle.*
- Prise en charge des fauteuils roulants manuels par la protection sociale  
*Le début de réponses apportées aux personnes handicapées par la protection sociale, réponses qui contribuent à leur autonomie.*

## 1954

- Premier atelier protégé à Reims (Marne)  
*Une expérimentation pour l'emploi des personnes handicapées qui sera reconnue par la loi 3 ans après (1957).*

## 1956

- Premier décret, avec ses annexes, donnant le premier cadre d'autorisation à des établissements pour enfants (« les annexes 24 »)  
*La possibilité d'obtenir des financements pérennes grâce à des textes qui reconnaissent ces structures.*

## 1957

- Loi Gazier du 23 novembre qui définit un premier cadre pour l'emploi des travailleurs handicapés  
*La 1<sup>ère</sup> loi qui reconnaît l'obligation d'emploi et un statut spécifique aux travailleurs handicapés.*

## 1959

- Circulaire du 5 janvier sur la "scolarisation des enfants atteints d'infirmité motrice"  
*La reconnaissance du droit à l'éducation des enfants handicapés.*

# 1960-1990



# LE TEMPS DES REVENDICATIONS

## 1961

- Premier foyer-résidence pour adultes à Tonneins (Lot-et-Garonne)

*La préfiguration des foyers de vie, un nouveau mode d'hébergement collectif hors hospices.*

- Création de l'allocation d'éducation spécialisée pour enfant handicapé

*La reconnaissance de la nécessité d'aider les familles.*

- Première manifestation de l'association le 2 décembre avec 2 500 personnes dans les rues pour défendre leurs droits

*En parallèle de la création de services et d'établissements, l'association s'engage dans une logique de défense des droits collective, d'actions politiques et de revendications.*

## 1968

- Création des Instituts d'éducation motrice (IEM) de Villeneuve-d'Ascq et de Bordeaux

*Le développement de structures pour enfants avec des équipes pluridisciplinaires et formées.*

## 1969

- Création de la Commission Consultative des Parents

*L'ébauche de la future Commission Nationale des Parents (1975), les prémices du Groupe National des Parents (2004), la reconnaissance de la place des parents au sein de l'association.*

## 1971

- Création des deux premiers services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD) à Brest et Corbeil

*La création des 1<sup>ers</sup> services intervenant dans l'école ordinaire avec des équipes pluri-disciplinaires.*

- 1<sup>ère</sup> journée nationale des Parents

*Elle marque la volonté l'association de permettre aux parents de se réunir. Elle sera suivie d'une autre journée nationale en 1972. C'est la naissance des Journées Nationales des Parents (JNP), rendez-vous récurrent jusqu'à aujourd'hui.*

## 1974

- Création du Comité d'Entente

*Dans le cadre des débats sur la future loi de 1975, les grandes associations nationales créent le Comité d'Entente des associations représentatives des personnes handicapées et des familles, qui deviendra, en 2019, le Collectif Handicaps.*

## 1975

- Loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

*Elle est le fruit des revendications de l'association pour faire reconnaître les droits des personnes handicapées : accessibilité, ressources...*

*APF France handicap a joué un rôle majeur dans son écriture.*

- Loi relative aux institutions sociales et médico-sociales

*Elle naît du développement de nombreux services et établissements distinguant l'accueil et l'accompagnement des enfants et des adultes handicapés de l'hospice et de l'hôpital.*

## 1976

- Premier service d'auxiliaire de vie à Bordeaux

*Le début de la reconnaissance du métier d'auxiliaire de vie (distinct du métier d'aide-ménagère) et de services à domicile adaptés aux personnes handicapées les plus dépendantes.*

- Prise en charge des fauteuils roulants électriques par la Sécurité sociale

*Le développement de l'autonomie pour les personnes les plus dépendantes.*

## 1979

- Création de l'association Handas

*APF France handicap développe une offre de services et d'établissements adaptée aux enfants et adultes polyhandicapés.*

## 1982

- Première grande manifestation pour l'accès aux transports avec 5 000 personnes en situation de handicap dans les rues

*L'obtention de la gratuité du voyage de l'accompagnant sur les trains SNCF.*

## 1987

- Loi du 10 juillet sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

*APF France handicap a activement participé à l'élaboration de cette loi, cadre du développement de l'emploi des personnes handicapées ces 30 ans dernières années et de la création de l'Agefiph (leviers financiers).*

# 1990-2017



# MOBILISÉS POUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS

## 1990

- Premier appartement de préparation et d'entraînement à l'autonomie (APEA) dans le Var  
*L'association innove en créant des appartements tremplins pour permettre l'autonomie de jeunes adultes handicapés souvent issus de ses IEM.*

## 1991

- Loi du 13 juillet sur l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public  
*Une loi qui marque une étape importante en prolongeant les principes posés par la loi d'orientation du 30 juin 1975. Elle crée les commissions d'accessibilité.*
- Congrès national à Strasbourg sur l'Europe  
*APF France handicap s'inscrit dans le cadre des politiques européennes et internationales. Elle sera à l'initiative, avec d'autres associations, de la création du Conseil Français des Personnes Handicapées pour les affaires Européennes et internationales (CFHE) et du Forum européen des personnes handicapées (FEPH) en 1993.*

## 1992

- 25 000 personnes en situation de handicap et leurs familles dans les rues de Paris, pour des ressources décentes et une juste compensation du handicap  
*Une nouvelle revendication émerge : le droit à compensation.*

## 1993

- Première équipe spécialisée pour une vie autonome à domicile (ESVAD) à Montpellier  
*Ce service élargit l'intervention du service social spécialisé APF France handicap avec une équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, ergothérapeute, animateur social, médecin...) pour soutenir l'accompagnement à domicile.*

## 1995

- Challenge Faire Face

*APF France handicap engage un trimaran dans la transat des Alizées (course amateur) avec un équipage de personnes en situation de handicap. Pendant plusieurs mois avant la course, près d'un millier de personnes en situation de handicap monteront sur ce bateau dans le cadre d'un tour de France : c'est l'un des premiers moments de l'association rassemblant délégations, établissements et services et entreprises adaptées autour d'un projet national commun.*

## 1996

- Création du Collectif interassociatif sur la santé (CISS)

*APF France handicap est membre fondateur de ce collectif qui porte la voix des usagers de la santé. En 2016, le CISS sera reconnu par une loi et deviendra France Assos Santé.*

## 1997

- Congrès de Deauville, adoption de la Charte de l'association

*La concrétisation de valeurs communes à l'ensemble des acteurs.*

## 1999

- 22 000 personnes en situation de handicap et leurs familles dans les rues de Paris, pour la reconnaissance du droit à compensation, avec AFM Téléthon
- Dans les années 80 et 90, APF France handicap revendique haut et fort sur ce sujet et ses corollaires l'autonomie et la vie à domicile. Ces revendications aboutiront à la reconnaissance du droit à compensation qui se concrétisera au début des années 2000 par les dispositifs départementaux pour la vie autonomie et dans la loi de 2005 avec la création de la prestation de compensation du handicap et les MDPH.*

## 2000

- Congrès de Marseille, adoption du premier projet associatif "Ensemble, Agir" (2000-2005)

*Après avoir défini ses valeurs avec la Charte en 1997, APF France handicap élabore et planifie ses ambitions et ses actions sur 5 ans.*



## 2002

- Loi du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale  
**La reconnaissance des droits des usagers avec un certain nombre d'outils comme les contrats de séjours, les instances de participation...**
- Loi du 4 mars relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé  
**La reconnaissance des droits des usagers de la santé.**

## 2003

- Congrès de Toulouse, 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'association, adoption de la nouvelle organisation politique "Démocratie ensemble"  
**Dans le cadre de son projet associatif « Ensemble, agir », APF France handicap met en place de nouvelles instances politiques au niveau local (CAPFD, CAPFR) et national (Commissions nationales, groupes initiatives) pour renforcer sa démocratie participative.**

## 2004

- Nombreuses manifestations partout en France pour défendre les principes d'accessibilité, de ressources et de compensation  
**APF France handicap se mobilise pour peser sur les discussions autour de la future loi « handicap » et obtiendra grâce à ses mobilisations : le délai de 10 ans pour l'accessibilité des bâtiments existants, la suppression de la récupération sur succession pour la prestation de compensation, la création du complément ressources de l'AAH.**

## 2005

- Loi du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées  
**Cette loi entérine un certain nombre d'avancées (parfois limitées) notamment : le délai de 10 ans pour rendre la France accessible, la création de la prestation de compensation, la création des maisons départementales des personnes handicapées, l'inscription des enfants handicapés dans l'école de leur quartier.**
- Opération de sensibilisation « Handicap : stop à la discrimination ! Changeons de regard »  
**APF France handicap révèle que le handicap est la 1<sup>ère</sup> cause de discrimination en France via un sondage Ifop, un constat reconnu aujourd'hui et dénoncé par le Défenseur des droits. L'association organise alors une grande opération nationale de sensibilisation pour amener le grand public à changer de regard sur le handicap. L'occasion aussi de libérer la parole des personnes concernées.**

## 2006

- Congrès de Lyon, adoption du projet associatif "Acteur & citoyen" (2006-2011)  
**APF France handicap adopte son 2<sup>ème</sup> projet associatif qui met en avant le rôle d'acteur et de citoyen des personnes en situation de handicap, en écho à « Démocratie ensemble » et aux lois de 2002 sur les droits des usagers.**

## 2007

- Publication de la plate-forme de propositions « L'ambition d'une politique transversale et intégrée du handicap » pour la présidentielle et les législatives  
**APF France handicap initie une nouvelle approche des politiques publiques qui sera reprise par les pouvoirs publics.**

## 2008

- Marche sur l'Elysée du mouvement interassociatif "Ni pauvre, ni soumis" avec 35 000 personnes en situation de handicap et malades et leurs familles dans la rue pour un revenu d'existence décent

**Suite à cette mobilisation, le président de la République de l'époque, Nicolas Sarkozy, tient sa promesse d'augmenter l'AAH de 25 % sur son quinquennat.**

- Création d'APF Entreprises

**Les entreprises adaptées (EA) et les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) d'APF France handicap sont réunis sous le nom d'APF Entreprises formant le 1er réseau national du secteur adapté et protégé avec plus de quatre mille salariés et usagers dont 90 % en situation de handicap.**

## 2009

- Loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet

**Cette loi réforme l'hôpital et crée les agences régionales de santé, avec une plus grande implication des représentants d'usagers dans les instances locales de santé. Un grand nombre d'élus locaux APF France handicap s'y inscriront.**

## 2010

- Publication du plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! »

**APF France handicap définit une série de revendications se fondant sur les droits de l'homme.**

## 2011

- Congrès de Bordeaux, adoption du projet associatif "Bouger les lignes ! Pour une société inclusive" (2012-2017)

**Le 3<sup>ème</sup> projet associatif de l'association s'appuie sur le plaidoyer de 2010 et introduit une approche sociétale dans les orientations d'APF France handicap.**

## 2014

- « L'Appel des 100 » : cent représentants de l'association venus de toute la France prennent la parole pour exprimer leur colère et leur refus d'attendre jusqu'à 10 ans de plus pour une France accessible !

**APF France handicap, près de 10 ans après la loi de 2005, réaffirme son combat pour l'accessibilité.**

- Création du site faire-face.fr

**L'association modernise son magazine papier historique en créant une édition numérique pour développer sa mission d'information sur l'actualité du handicap.**

## 2015

- 10 ans de la loi "handicap" du 11 février 2005  
**APF France handicap publie une déclaration déplorant les multiples brèches dans les piliers de la loi de 2005 : « Face à des droits fondamentaux toujours niés, l'urgence d'une société du vivre ensemble ». En parallèle, elle dévoile avec le Comité d'entente les résultats d'une enquête IFOP « Regards croisés : 10 ans après la promulgation de la loi handicap, quel est l'état de l'opinion ? » : entre avancées limitées et espoirs déçus.**

- Premier die-in à l'Elysée pour l'accessibilité  
**Dans la lignée des actions coups de poing que l'association mène depuis les années 90 comme l'opération de bâchage de voitures stationnées sur des places réservées, APF France handicap organise des mobilisations dont un die-in devant l'Elysée pour dénoncer l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui prévoit des délais plus longs et multiplie par deux le nombre des dérogations pour la mise en accessibilité du bâti et des transports. Le slogan : « Accessibilité en danger : l'Etat nous met à terre ! ».**

## 2017

- Campagne Présidentielle et législatives  
#2017AgirEnsemble

**APF France handicap s'engage dans une approche citoyenne ouverte à tous avec sa plateforme participative en ligne.**

# 2018 À AUJOURD'HUI POUR UNE SOCIÉTÉ RÉELLEMENT INCLUSIVE



## 2018

- Changement de nom de l'association qui devient APF France handicap

*Avec son changement de nom, APF France handicap prend un nouvel élan. Ce nouveau nom marque un trait d'union avec l'identité historique de l'association, il montre la présence de l'association sur tout le territoire français et traduit son ouverture à d'autres types de handicap, au-delà de la déficience motrice. À travers ce nom, l'association exprime une identité renforcée et rajeunie, plurielle et ouverte.*

- Congrès de Montpellier, adoption du projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir"  
*APF France handicap affirme la nécessité de l'autodétermination des personnes.*

- Lancement du "CDD Tremplin" (contrat à durée déterminée)

*APF France handicap imagine un nouveau dispositif pour favoriser l'emploi en entreprise en lien avec le secteur adapté.*

## 2019

- Caravane En route pour nos droits  
*Un parcours de la France pour revendiquer l'effectivité des droits fondamentaux.*
- Accès au droit de vote pour les majeurs protégés  
*Une victoire après un combat de longue date de l'association pour le droit de vote pour tous.*
- Création du Collectif Handicaps  
*Le Comité d'Entente se structure en créant une entité juridique dotée de moyens.*
- Développement de Leka, outil robotisé interactif et ludo-éducatif pour les enfants présentant des troubles du développement  
*Un symbole de l'ouverture de l'association à d'autres types de handicap*

## 2020

- Crise sanitaire Covid-19  
*L'ensemble des acteurs est mobilisé pour répondre aux situations d'urgence et maintenir le lien social. L'association lance la campagne "Maintenant, vous savez" : le confinement subi par toutes et tous fait écho au quotidien et aux difficultés habituelles que les personnes en situation de handicap et leurs proches rencontrent, en dehors de toute crise sanitaire.*
- Création de Handi-Droits  
*Un dispositif qui structure une mission historique de l'association, celle d'information, de conseil et de défense des droits des personnes.*
- Création de la branche Autonomie  
*La reconnaissance d'un nouveau droit de Sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et âgées.*
- Implantation de l'association en Guadeloupe  
*APF France handicap prend la gestion de son 1<sup>er</sup> service en DOM-TOM avec le pôle Autonomie Guadeloupe.*
- Création de Handicap Intérim, première entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) avec Adecco  
*L'association diversifie ses solutions pour l'emploi des personnes en situation de handicap.*

## 2021

- Obtention du statut consultatif "spécial" auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC)  
*La reconnaissance d'une représentation internationale d'APF France handicap.*
- Création du TechLab  
*Le développement d'une plateforme d'information, de conseils et d'expertise d'usage sur les nouvelles technologies s'appuyant sur l'expérience du Réseau Nouvelles Technologies de l'association existant depuis les années 90.*
- #MarchesAttaque, semaine nationale de mobilisation "Action Mobilités Accessibilité !"  
*L'association initie un nouveau mode de mobilisation, la mobilisation digitale.*

## 2022

- Loi sur le pouvoir d'achat actant la déconjugalisation de l'AAH  
*Une victoire après plus de 20 ans de combats et une année de forte mobilisation des personnes concernées, des associations dont APF France handicap et de la société civile en 2021.*
- Parution de la première édition de l'Observatoire des droits  
*Il s'appuie sur les questions issues du dispositif Handi-Droits et permet de mesurer les difficultés d'effectivité des droits des personnes.*

## 2023

- 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'association  
*L'occasion pour l'association de réaffirmer son identité et d'afficher ses ambitions.*
- Congrès de Reims et présentation du 5<sup>ème</sup> projet associatif  
*APF France handicap dessine ses nouvelles orientations dans la perspective de son centenaire.*



[apf-francehandicap.org](http://apf-francehandicap.org)

